

**ASSOCIATION DES COURTIER D'ASSURANCES DU CANADA**

**CONSENTEMENT CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS  
DES CLIENTS COMMERCIAUX**

**ENTRE :**

Willis Canada Inc. \_\_\_\_\_ Cabinet de courtage d'assurance  
(le "courtier")

**ET**

\_\_\_\_\_  
(le "client")

Les parties ci-dessus reconnaissent que le courtier est retenu par le client pour souscrire ou renouveler en son nom une ou des police(s) d'assurance, en vertu desquelles certains individus, dont les employés, les serviteurs, les agents et les représentants du client peuvent être assurés (ci-après appelés les "assurés"). Par conséquent, chacune des parties peut être appelée à recueillir, utiliser et communiquer les renseignements personnels desdits assurés.

MOYENNANT BONNE ET VALABLE CONTREPARTIE, dont la réception et la convenance sont reconnues par la présente, chacune des parties consent à recueillir, utiliser et communiquer les renseignements personnels des personnes assurées, d'une manière qu'une personne raisonnable considérerait appropriée dans les circonstances. Chacune des parties consent de plus à prendre les mesures de protection appropriées au degré de confidentialité des renseignements personnels pour assurer la sécurité desdits renseignements.

MOYENNANT LADITE CONTREPARTIE, le client s'engage à et garantit qu'il a obtenu le consentement approprié des personnes assurées de communiquer leurs renseignements personnels au courtier.

Daté à \_\_\_\_\_ dans la province de/du \_\_\_\_\_  
Ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_ pour: Willis Canada Inc.  
Témoin **Courtier**

Nom (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_  
Signataire autorisé

\_\_\_\_\_ pour: \_\_\_\_\_  
Témoin **Client**

Nom en caractères d'imprimerie: \_\_\_\_\_  
Signataire autorisé

\* L'expression « renseignements personnels » a la signification qui lui est donnée dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.